

Dans de gras pâturages

Article 8 de la série n°2 de l'année 2026

Baptiser de l'Esprit Saint et de feu

Jean le Baptiseur prêchait l'Évangile du royaume : « *Repentez-vous, car le royaume des cieux s'est approché* » (Matthieu 3:2). Il baptisait d'eau ceux qui acceptaient son message.

Il disait alors aux gens : « *Moi, je vous baptise d'eau pour la repentance ; mais celui qui vient après moi ... lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu* » (Matthieu 3:11).

Note :
Le texte présenté est issus de la traduction d'un journal « In Grazige Weiden » paraissant tous les deux mois, pour les jeunes, comme pour les vieux.
L'auteur et éditeur a donné son accord pour cette traduction et diffusion.

Jean le Baptiseur prêchait aux Juifs, et ce qu'il disait au sujet du baptême du Saint-Esprit et de feu par le Messie, concernait Israël.

Comme le peuple élu a rejeté le Christ envoyé par Dieu, l'accomplissement de cette promesse a été « suspendu ». Elle s'accomplira lors du retour de Christ. C'est ce dont parle le prophète Joël.

> « Et il arrivera, après cela, que je répandrai mon Esprit sur toute chair, et vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards songeront des songes, vos jeunes hommes verront des visions ; et aussi sur les serviteurs et sur les servantes, en ces jours-là, je répandrai mon Esprit. — Et je montrerai des signes dans les cieux et sur la terre, du sang, et du feu, et des colonnes de fumée » (Joël 2:28-30).

Ici, il apparaît clairement deux choses : Dieu répandra son Esprit sur la partie croyante d'Israël, mais le feu sur ceux qui ne croient pas en Lui et en son Messie.

Jean le Baptiseur l'explique ainsi : « *Lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu. Il a son van dans sa main, et il nettoiera entièrement son aire et assemblera son froment dans le grenier ; mais il brûlera la balle au feu inextinguible* » (Matthieu 3, 11-12).

Les Israélites croyants sont représentés par le froment : ils peuvent entrer dans le royaume du Christ et l'Esprit est répandu sur eux. Les incroyants, l'ivraie, sont jetés dans le feu éternel. Eux, ils sont baptisés de feu !

Comment devons-nous alors comprendre que Pierre, dans Actes 2:16-21, cite la prophétie de Joël et déclare qu'elle s'est accomplie ce jour-là à Jérusalem ? En ce jour de la Pentecôte, il y a eu un accomplissement antici-

pé ; il s'agissait d'ailleurs d'un accomplissement partiel. Certes, le Saint-Esprit a été répandu, mais personne n'a été jeté dans le feu du jugement.

Nous avons « les prémices de l'Esprit » (Romains 8:23) – c'est-à-dire les premiers fruits. L'effusion de l'Esprit est présentée comme une moisson prodigieuse. Cette moisson sera récoltée lors du retour du Christ. Cependant, avant que la grande moisson ne soit « mûre », il y a déjà les premiers fruits, en quelque sorte les précurseurs de la grande moisson. C'est ce qui s'est passé dans Actes 2. Nous y participons nous aussi aujourd'hui. Dieu a répandu son Esprit sur tous ceux qui acceptent aujourd'hui le Seigneur Jésus comme le Christ de Dieu et comme leur Sauveur et Rédempteur.

Par le baptême du Saint-Esprit, Dieu a en outre formé l'Église, réunissant les croyants en un seul corps (*). C'est pour nous une bénédiction par laquelle l'accom-

plissement préliminaire l'emporte sur l'accomplissement définitif à venir.

(*) « *Nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps* » (1 Corinthiens 12:13).

Dans Sa grâce, le Seigneur Jésus n'a pas appliqué le baptême de feu dans Actes 2. Cela n'aurait d'ailleurs pas eu sa place dans notre dispensation de la grâce. À la fin, cependant, tous ceux qui ne se sont pas inclinés devant Dieu pour confesser leurs péchés seront baptisés de feu. Ils seront jetés dans l'étang brûlant de feu et de soufre. C'est tout à fait juste, mais cela n'en reste pas moins horrible.

Pour eux, le salut est actuellement possible, car la croix du Seigneur Jésus suffit à tous. Ceux qui ne le veulent pas en subiront les conséquences.